

Communiqué de presse
13 février 2020

Aux représentant-e-s des médias

Projet d'autoroute du Chablais : la Ville de Genève fait recours devant le Conseil d'Etat français

Afin de démontrer l'absence d'utilité publique du projet de liaison autoroutière dans le Chablais, entre Thonon-les-Bains et Machilly, la Ville de Genève, représentée par M. Rémy Pagani, Conseiller administratif membre de l'Exécutif et en charge des constructions et de l'aménagement, déposera vendredi 14 février à Paris un recours devant le Conseil d'Etat français.

Eu égard à l'impact environnemental de ce projet pour la région genevoise et considérant que ce tronçon autoroutier n'est pas indispensable et qu'il entre directement en concurrence avec le Léman Express, réseau ferroviaire régional transfrontalier inauguré en décembre dernier, la Ville de Genève a décidé de recourir devant le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative française sise place du Palais-Royal à Paris. Le cabinet d'avocats Huglo Lepage, spécialisé dans les domaines de l'environnement et du droit public, a été mandaté à cet effet.

Face à l'urgence climatique, la Ville de Genève démontre ainsi sa volonté de se mobiliser contre un projet qui va à l'encontre des efforts déployés pour permettre à la population de se tourner vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. La Ville de Carouge a décidé de soutenir cette démarche. Plusieurs associations françaises d'habitants et de protection de l'environnement ainsi que de nombreux particuliers concernés accompagnent également la Ville de Genève et vont déposer un recours.

Contact

M. Rémy Pagani, Conseiller administratif
en charge du Département des constructions et de l'aménagement
Tél. 022 418 20 20 / 079 818 96 02